
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Aménagements de lutte contre les inondations et les ruissellements
sur le bassin versant de la Fieffe**

Métropole Rouen Normandie

Il sera procédé **du jeudi 17 juin 2021 à 9 h au mardi 6 juillet 2021 à 17 h**, soit pour une durée de vingt jours, à une enquête publique à l'effet d'obtenir l'autorisation environnementale portant sur l'autorisation loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général, la déclaration d'utilité publique des travaux et une enquête parcellaire relative au projet d'aménagements de lutte contre les inondations et les ruissellements sur le bassin versant de la Fieffe.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Saint Pierre les Elbeuf, siège de l'enquête, La Haye Malherbe et Saint Didier des Bois.

Cette enquête porte sur une autorisation loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général et la déclaration publique des travaux.

Le projet prévoit la création de retenues d'eau temporaires dans le bassin versant sous forme de barrages enherbés, de bassins tampons et mares tampons, la réalisation de travaux connexes, de moindre ampleur ainsi que la réalisation d'un réseau pluvial.

Le préfet de la Seine-Maritime est coordonnateur de l'enquête publique qui se déroule sur le département de la Seine-Maritime et sur le département de l'Eure.

Les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation sont les préfets des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Pendant toute la durée de cette enquête, les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les mairies de Saint Pierre les Elbeuf, La Haye Malherbe et Saint Didier des Bois, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)

- sur le site <http://lafieffe.enquetepublique.net>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Patrick de Heinzelin, directeur juridique au département de la Seine-Maritime, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants:

- **Mairie de Saint Pierre les Elbeuf: jeudi 17 juin 2021 de 9h à 12h**

- **Mairie de La Haye Malherbe: lundi 28 juin 2021 de 16h à 18h**

- **Mairie de Saint Pierre les Elbeuf: mardi 6 juillet 2021 de 14h à 17h**

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie de Saint Pierre les Elbeuf – Place François Mitterrand – BP 50 – 76320 Saint Pierre les Elbeuf

- par voie électronique, à l'adresse :lafieffe@enquetepublique.net

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet du registre électronique <http://lafieffe.enquetepublique.net>

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Fabrice Toupart – fabrice.toupart@metropole-rouen-normandie.fr.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux maires de Saint Pierre les Elbeuf, La Haye Malherbe et Saint Didier des Bois à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché dans les mairies précitées.